



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 octobre 2021

Par suite d'une convocation en date du 15 octobre 2021, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Le Teilleul, se sont réunis à la Mairie « 60 Rue Beauregard » Le Teilleul le 20 octobre 2021 à 12 heures 30.

Nombre de Membres en exercice : 23

Etaient présents : 14

Absents excusés : 9

Secrétaire de Séance : LANGLOIS Charles

Pouvoirs : 1

Votants : 15

1) RECRUTEMENT D'UN CHEF DE PROJET « PETITES VILLES DE DEMAIN » - EMPLOI NON PERMANENT :

Rapporteur : Madame Véronique KUNKEL

Rappel :

La commune du Teilleul a été labellisée au titre du programme Petites Villes de demain par la Préfecture de Région Normandie, le 21 décembre 2020.

L'engagement des Collectivités bénéficiaires : Elaborer et/ou mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation.

Pour assurer le suivi du projet, engagement des collectivités bénéficiaires à recruter des chefs de projet dont un chef de projet pour les communes du Teilleul, Mortain-Bocage et Sourdeval.

Horaires répartis de la façon suivante : Par semaine : 15 heures Mortain-Bocage ; 13 heures Sourdeval ; 7 heures Le Teilleul.

Son rôle sur la commune du Teilleul :

Suivi du projet de territoire de développement durable et de revitalisation de la ville du Teilleul et de ses bourgs.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de créer un emploi non permanent, dans le grade d'attaché territorial, à compter du 1^{er} décembre 2021, afin de mener à bien : Le suivi du projet de territoire de développement durable et de revitalisation de la ville du Teilleul et de ses bourgs.

Les opérations identifiées à mener :

- Participer à la consolidation ou à l'actualisation du projet de territoire et définir sa programmation.
- Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel.
- Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires.
- Contribuer à la mise en réseau nationale et locale.

Les principaux projets et opérations d'aménagement ayant été définis dans la convention Petites Villes de demain signée le 28 juin 2021 :

- La démarche EcoQuartier ;

- La requalification de la Place de l'Hôtel de Ville, et des rues du Marché aux porcs, des Potiers et de l'église ;
 - La réhabilitation de l'ancienne Maison de la Presse : création de logements à l'étage ; au rez-de-chaussée : installation de commerces.
 - Création d'une maison des habitants.
-
- Prend acte de l'octroi d'une aide financière de l'Etat au titre du Programme « Petites Villes de Demain » mentionnée dans le courrier de Monsieur le Préfet de la Manche du 24 juin 2021.
 - Précise la durée prévisible de 5 ans à temps non complet, 7 heures hebdomadaire.
 - Précise que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'attaché territorial et l'agent pourra bénéficier du régime indemnitaire correspondant à ce grade.
 - Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget.
 - Décide de modifier le tableau des emplois.
 - Autorise le Maire à signer tout document permettant l'accomplissement de cette affaire.